



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 22 décembre 2008, à 9 h 08, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

Monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

**CV-2008-1274 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 22 décembre 2008 à 9 heures, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1275 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation à ExpoCité pour la conclusion et la signature d'un bail à intervenir avec « 9183-9084 Québec inc. », opérant sous le nom de « CHRC 80 », en vue de la location d'espaces de bureaux au Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois - EX2008-023**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à conclure et à signer un bail, substantiellement conforme à celui joint en annexe au sommaire décisionnel, avec « 9183-9084 Québec inc. », pour la location de mille-sept-cent-vingt pieds carrés (1 720 p.c.) d'espaces de bureau au 4<sup>e</sup> étage du Colisée Pepsi, pour une période de vingt (20) mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009, conformément à la résolution numéro 2008-04 C.E., adoptée par le comité exécutif d'ExpoCité le 4 novembre 2008. Cette convention pourra être renouvelée pour une période additionnelle de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2012.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1276 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget de fonctionnement 2009 d'ExpoCité - EX2008-024**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget de fonctionnement d'ExpoCité pour l'exercice financier 2009, joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1277 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2009 - FN2008-098**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du budget du Réseau de transport de la Capitale pour l'exercice financier 2009, dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1278 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010 - RH2008-1175 (CT-RH2008-1175)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du renouvellement de la convention collective entre la Ville de Québec et l'« Alliance des professionnels et professionnelles de la Ville de Québec », pour les années 2007 à 2010, incluant les modifications au régime de retraite, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les documents dont les copies sont jointes en annexes 1 et 2 au sommaire décisionnel;
- 2° le mandat, au Service des ressources humaines, de modifier ladite convention collective, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1279 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Union des commis de bars d'ExpoCité (FISA) » - RH2008-1179**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la convention collective intervenue entre la Ville de Québec et « L'Union des commis de bars d'ExpoCité (FISA) », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le document joint en annexe 2 au sommaire décisionnel et selon les conditions indiquées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1280 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des échelles de traitements - Emplois occasionnels non syndiqués à ExpoCité - RH2008-1192**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des échelles de traitements s'appliquant aux emplois occasionnels non syndiqués de responsable de la sécurité, de responsable des stationnements, de responsable des bars et de superviseur des services au public pour les années 2007, 2008, 2009 et 2010, telles qu'elles sont présentées à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2008-1281 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la manipulation d'un contenant à roulement à double crochet, R.A.V.Q. 423 - FN2008-097**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour la manipulation d'un contenant à roulement à double crochet, R.A.V.Q. 423.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet du règlement et sa portée.

CV-2008-1282 ***Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2008 relativement à la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1412 - FN2008-090***

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2008 relativement à la gestion des matières résiduelles, R.V.Q. 1412.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (15) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur le régime interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 9 h 30, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/lh